

COMPAGNIE DU GABON (1900-1902)

Filiale de la Compagnie générale d'exportation et d'importation, P. Ducret et Cie,
société en commandite par actions au capital de neuf cent mille francs
constituée en août 1897
Siège social, 24, rue des Petites-Écuries, Paris

Compagnie du Gabon
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 18 août 1900)

À un acte reçu par M^e Leroy, notaire à Paris, le 20 juin 1900, ont comparu
MM. P. A. Ducret ¹, demeurant à Paris, 62, rue St-Lazare ;
B.-P. Durand, au Perreux ², 46 *bis*, avenue des Champs-Élysées ;
A. Hallet ³, à Bruxelles, 28, boulevard Anspach, lesquels ont déclaré fonder une
société anonyme régie par les lois des 22 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

Cette société prend la dénomination de Compagnie du Gabon.

Elle a pour objet : D'obtenir et d'exploiter des concessions territoriales aux colonies
et principalement au Gabon, d'y faire toutes opérations soit par exploitations directes,
soit par participations avec d'autres sociétés existantes ou à créer.

La durée de la société est fixée à 50 années.

Le siège social est à Paris, 24, rue des Petites-Écuries.

Le fonds social est fixé à 20.000 francs, divisé en 160 actions de 250 fr. chacune. Il
est, en outre, créé 2.000 parts bénéficiaires attribuées aux fondateurs.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 % pour constituer la réserve légale ; somme
nécessaire pour verser 5 % de dividende aux actions et une certaine somme pour
fermer un fonds de réserve spécial. Le surplus est réparti ainsi : 10 % au conseil
d'administration, 25 % aux actionnaires et 25 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Ducret, Durand et Hallet. — *Petites Affiches*,
5/8/1900.

Le décès prématuré de Pierre Ducret entraîne la dissolution de
la Compagnie générale d'exportation et d'importation
et, dans la foulée,
celle de la Compagnie du Gabon

¹ Pierre Alphonse Ducret : interprète de réserve (*JORF*, 4 juillet 1887). Fondateur de la Compagnie générale d'exportation et d'importation, P. Ducret et Cie. Membres du conseil de surveillance : Paul Bernhard, banquier ; Alfred Schweizer ; Daniel Wehring, tous de Paris. Vice-président de la Chambre syndicale des commissionnaires en importation et exportation. Officier d'académie (*Le Rappel*, 20 mai, *JORF*, 26 août 1900).

² B.-P. Durand : au Perreux. Plus bas : Paul Durand, Paris, 47, rue Richer. Ce qui permet de l'identifier comme le partenaire d'un certain Émile Pichon, banquier, dans des affaires aussi remarquables que la Banque Durand et Dumont, de Montdidier (en faillite en 1893), la Société Pichon, Durand et Cie, toutes opérations de banque et de commission (dissoute en 1903), la nouvelle Société Pichon, Durand et Cie (1904), éditrice de *La Correspondance financière parisienne*, les Pompes automatiques Gelly (1906)... On en passe et des meilleures.

³ Adrien Hallet : futur partenaire des Rivaud au sein de la [Société financière des caoutchoucs](#).

DEUIL
(*Le Figaro*, 26 octobre 1901)

Nous apprenons la mort de M. Ducret, conseiller du commerce extérieur, président de la chambre syndicale des commissionnaires exportateurs et importateurs, décédé à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) à l'âge de cinquante ans.

Compagnie du Gabon
Dissolution
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 28 février 1902)

Du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie du Gabon, au capital de 40.000 fr., dont le siège est à Paris, rue des Petites-Écuries, 24, tenue à Paris, le 3 février 1902 il appert que : L'assemblée a prononcé la dissolution pure et simple de la société, à compter dudit jour, et décidé que la liquidation en serait faite par un seul liquidateur et qu'elle a désigné pour cette fonction M. Paul Durand, demeurant à Paris, 47, rue Richer, à qui elle a donné les pouvoirs les plus étendus. — *Gazette du Palais*, 18/2/1902.
